

Fiscalité applicable aux dons

Organismes bénéficiaires des dons :

IG = organismes d'intérêt général

RUP = organismes reconnus d'utilité publique

Texte de référence	Don d'un particulier	Don d'une entreprise
Art. 200 (particuliers) et 238bis (entreprises) du CGI	Réduction d'impôt de 50% du don Limite : - IG : 1,75% du revenu imposable - RUP : 6% du revenu imposable	Déduction de l'intégralité du don du bénéfice imposable de l'entreprise Limite : - IG : 2,25 ⁰ / ₀₀ du C.A. - RUP : 3,25 ⁰ / ₀₀ du C.A.
Loi de finances 2000 30/12/1999 n°99-1172 Articles 4 et 17	Réduction d'impôt de 50% du don Limite : 6% du revenu imposable (IG et RUP)	Déduction de l'intégralité du don du résultat de l'entreprise Limite : - IG : 2,25 ⁰ / ₀₀ du C.A. - RUP : 3,25 ⁰ / ₀₀ du C.A.
Loi de finances 2002 n°2001-1275 28/12/2001	Réduction d'impôt de 50% du don Limite : 10% du revenu imposable (IG et RUP)	Déduction de l'intégralité du don du résultat de l'entreprise Limite : - IG : 2,25 ⁰ / ₀₀ du C.A. - RUP : 3,25 ⁰ / ₀₀ du C.A.
Loi du 1 ^{er} août 2003 <i>Application rétroactive au 1^{er} janvier 2003</i>	Réduction d'impôt de 60% du don Limite : 20% du revenu imposable (IG et RUP) Possibilité de report sur 5 ans	Réduction d'impôt égale à 60% du don Limite : 5⁰/₀₀ du C.A. (IG et RUP) Possibilité de report sur 5 exercices
Loi sur la cohésion sociale n°2005-32 18/01/2005 <i>Application rétroactive au 1^{er} janvier 2005</i>	Réduction d'impôt de 66% du don <i>(75% en cas de don pour l'urgence, la fourniture de repas, le logement..., dans la limite de 470 → 479€ à compter du 1/1/06 Instr. 13/1/06)</i> Limite : 20% du revenu imposable (IG et RUP) Possibilité de report sur 5 ans	- Pas de changement - Réduction d'impôt égale à 60% du don Limite : 5 ⁰ / ₀₀ du C.A. (IG et RUP) Possibilité de report sur 5 exercices

Chaque modification apportée par une loi apparaît en gras dans le tableau.